

**UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE**  
**4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY**  
**Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31**

—————  
oo—————

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 40 délégués (39 titulaires - 1 suppléant)	Voix Pour : 40
Dont membres votants à voix délibérative : 40 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 6 décembre 2024	Abstention : 0

**Membres présents:**

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Cantot Dominique, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, , Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquin Claude, Mr Lavoix Olivier, Mr Lévêque Yves, Mr Lloancy David, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric,

Suppléants votants: Mr Guilleman Michel

**Membres absents excusés :**

Titulaires

Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Carion Denis, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Fraeyman Fabien, Mr Hoerter Michel, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent.

**Membres absents:**

Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Branquard André, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Juillet Jean-Etienne, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mme Picard Florence, Mme Stofferis Régine, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Malezé Patrick

---

<b><u>Objet :</u></b> Tarification Eau potable - Lissage des communes	<b>N°20241204</b>
---	-------------------

Vu les dispositions générales applicables au budget d'un service public à caractère industriel ou commercial,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20241217-20241204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024  
Publication : 18/12/2024

Certifié par le Président

-Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, définies par l'article L 2224-12 et suivants, relatives à la facturation d'eau potable,

-Considérant les éléments du prix de l'eau revenant à l'USESA composés d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (m<sup>3</sup> consommé),

-Entendu qu'à l'adhésion de nouvelles communes, l'augmentation du prix de l'eau constatée pour les nouveaux abonnés, fait l'objet d'une tarification par lissage dont les modalités sont fixées par décisions suivantes :

- Délibération du 1er octobre 2020, sur la tarification par lissage linéaire pour la commune de Villers Cotterêts sur une durée de 6 ans (2021-2026),

-Délibération du 27 octobre 2020 sur la tarification par lissage linéaire pour les communes de Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel, Sergy sur une durée de 6 ans (2021-2026)

- Délibération du 24 mai 2022 pour la commune de Viels Maisons sur une durée de 4 ans (2023-2026)

- Délibération du 23 mai 2023 pour la commune de Pavant sur une durée de 3 ans (2024-2026)

- Délibération du 23 mai 2023 pour la commune de Brény sur une durée de 3 ans (2024-2026)

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 3 décembre 2024

**DECIDENT, après en avoir délibéré de:**

- FIXER les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 comme suit :

Tarification par lissage - Tarif au 01/01/2025									
Part syndicale Tarifs € - HT	VILLERS COTTERETS	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERY	VIELS- MAISONS	BRENY	PAVANT
Part fixe annuelle (abonnement)	17,3732	18,62413	18,6241	14,7077	17,5577	14,7077	18,6241	11,000	14,3330
Part variable / m <sup>3</sup>	0,7072	0,8208	0,8279	0,6313	0,6970	0,6313	0,7207	0,3541	0,5010

- APPLIQUER la présente décision à compter des facturations émises à compter du 1er semestre 2025

Fait et délibéré en séance les, jour Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

mois et an susdits  
002-250202371-20241217-20241204-DE]

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024  
Publication : 18/12/2024

Certifié par le Président

Le secrétaire de séance,  
Patrick MALÉZÉ



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20241217-20241204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024  
Publication : 18/12/2024

Certifié par le Président